

Français du Sud-ouest américain

Union républicaine de la droite et du centre (UFE et UMP)



Elections consulaires du samedi 24 mai 2014 (par Internet du 14 au 19 mai).

Scrutin de liste, sans ratures ni panachages sous peine de nullité.
Ces élections sont distinctes du scrutin Européen, qui se tiendra
le même jour aux mêmes lieux (sans l'option Internet).



Gérard Michon, Marie-Carole De La Cruz, Patrick Caraco, Jeannine Sefton, Franck Roy, Pascale Mercier, Christian Paris, Nicole Montgomery

Une seule ambition : Vous servir

Ceci est la « profession de foi » officielle des candidats présentés à vos suffrages par l'Union des Français de l'étranger (UFE) association reconnue d'utilité publique créée en 1927. Cette liste a reçu l'investiture de l'UMP. Elle est la seule dans cette élection à défendre les valeurs de la droite et du centre. Elle rassemble des candidats solidement implantés dans la circonscription, déçus de voir les Français de l'étranger ignorés ou malmenés par le gouvernement actuel.

Détails techniques : La Loi impose aux circulaires électorales dématérialisées de ne pas comporter de « liens actifs » (c'est-à-dire de textes ou d'images sur lesquels vous pourriez cliquer directement). C'est uniquement en ce sens que le pamphlet que vous êtes en train de lire diffère de ce qui est hébergé sur les serveurs de l'Administration : Pour plus d'informations, pour suivre la campagne et interagir avec les candidats, vous pouvez cliquer directement sur l'un des liens suivants, dont les formats et les contenus sont différents :

patrie.org/2014 | facebook.com/circo7

losangeles.usacanada2014.org/ | facebook.com/groups/la.circo

Aidez-nous en transmettant ceci en pièce jointe par message privé à vos amis, pour parer à la probable carence technique des communications de l'Administration (par exemple, certains fournisseurs d'accès vont bloquer comme « pourriels » les envois en masse de l'Administration comportant des liens actifs vers les professions de foi, ceci même si l'hébergement administratif de ces professions de foi n'est pas victime d'attaques malicieuses). L'exercice moderne de la démocratie est chose délicate ; nous pensons qu'on a trop vite jeté à la poubelle le vote par correspondance postale au seul profit d'un couteux vote électronique (encore trop élitiste).

A votre service, électroniquement : Nous gérons bénévolement, depuis des années, plusieurs groupes communautaires regroupant plusieurs milliers de personnes et ouverts tant aux petites annonces qu'aux discussions d'intérêt local, en dehors de toute considération de politique partisane ou d'appartenance religieuse...

facebook.com/groups/ouest.americain | facebook.com/groups/nordamerique

linkedin.com/groups/Français-dAmérique-Nord-4193117

Le rôle des futurs conseillers : Malgré les belles définitions qui en sont données officiellement, le rôle des futurs élus est encore mal déterminé et il appartiendra à vos élus d'être créatifs et pugnaces, dans le respect des prérogatives et des devoirs des fonctionnaires ou des agents de l'Etat. Les instances spécialisées dans lesquelles les élus siégeront localement existent déjà depuis longtemps. Elles réunissent autour du Consul aussi bien des citoyens qualifiés nommés par lui que des élus AFE (ancienne formule) membres de droit, qui ont vocation à faire acte d'indépendance. On peut citer les comités de sécurité (destinés à préparer des situations d'urgence, comme en cas de tremblement de terre, quartier par quartier) le comité consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS) pour diriger l'aide de l'état vers les plus démunis de nos concitoyens et enfin la commission locale d'attribution des bourses scolaires (CLB). En ces domaines spécialisés, les ajustements seront mineurs, au moins dans un premier temps. Lorsque tout se passe bien, aujourd'hui comme hier, les élus ne font que jouer un rôle de facilitateur auprès des autorités consulaires. Dans les cas plus délicats, des procédures devront être mises en place pour permettre aux élus de bien défendre les citoyens à l'amiable, sans l'intervention du Juge administratif qui ne doit rester qu'un ultime recours. Un des rôles du nouveau « Conseil consulaire » devra être d'instaurer des procédures qui prennent mieux en compte les besoins des citoyens sans créer ni de charge de travail supplémentaire ni de mélodrames inutiles.

L'action individuelle de chaque conseiller : Si bon lui semble, chaque conseiller consulaire doit pouvoir défendre seul, en dehors des réunions du Conseil consulaire, les dossiers dont il aura été saisi. Les diplomates ne devraient pas se croire en droit de ne répondre qu'aux requêtes collectives des conseillers. Si la Loi prévoit un nombre de conseillers proportionnel à la population, c'est bien pour qu'ils puissent se répartir le travail, sauf quand des circonstances bien particulières exigent leur attention collective. Pour obtenir ceci, l'ensemble du Conseil consulaire devra soutenir sans réserve l'action isolée de chacun d'eux (sauf dans des circonstances très exceptionnelles) et ce jusqu'à ce que de bonnes habitudes aient été prises qui rendent superflu un tel soutien collectif systématique.

Education : C'est là un des domaines dans lesquels se fait le plus douloureusement sentir la dernière mode qui consiste à exclure de la communauté nationale les Français établis hors de France (et leurs enfants). De longue date, l'aide à la scolarité (« bourses scolaires ») pour les classes de lycées ne s'applique qu'aux élèves qui suivent le programme du baccalauréat français. De même l'accès au système universitaire français n'est un droit que pour les titulaires du bac français. C'est là un des moyens de conserver l'intégrité du système et nous ne cherchons pas à remettre ce principe en cause, à la seule condition qu'on lui conserve une certaine souplesse, ce qui n'est plus le cas :

Jusqu'à ce qu'un décret du 19 août 2013 vienne l'interdire, les jeunes Français qui n'avaient pas eu la chance de pouvoir suivre formellement les programmes du bac pouvaient encore intégrer notre système universitaire par dérogation (en particulier en étant titulaire d'un baccalauréat international, dit IB ou « bac de Genève »). Tel n'est plus le cas et des centaines de jeunes Français ne peuvent plus rentrer au pays pour terminer leur éducation. C'est un aspect des choses que les classes d'immersion ou les programmes FLAM (« Français langue maternelle ») ne sont pas en mesure de traiter, malgré leur grande utilité, sauf à remplacer le décret de 2013 par un texte bien adapté à la situation des élèves français ayant terminé à l'étranger des études secondaires non sanctionnées par un baccalauréat français.

Vouloir que les jeunes Français obtiennent le Bac « plein » en amont, c'est fort louable. Cependant, l'Etat ne cherche plus à favoriser ce choix, même quand la proximité d'un établissement français le rend possible. La prise en charge de la scolarité (PEC) pour les classes de lycée menant au Bac a été supprimée en 2013 (l'économie de 12% ainsi réalisée n'a même pas été réaffectée, comme cela avait été pourtant promis, aux bourses scolaires ne concernant pas les classes de lycée). Une mesure après l'autre, on ampute le pays des jeunes Français ayant vécu à l'étranger.

Le système des bourses scolaires étant devenu monstrueux à tous égards, nous proposons un système transparent radicalement différent : On commence par établir le vrai cout moyen pour l'Etat d'un élève scolarisé en France, y compris les amortissements, les retraites des enseignants, etc. On prend ensuite un certain pourcentage de ceci pour obtenir l'aide moyenne que va consacrer, par élève, l'Etat aux scolarisations à l'Etranger. On pondère enfin ceci en fonction du pays (un élève coute moins cher à Madagascar qu'aux Etats-Unis). Chaque établissement reçoit alors une enveloppe proportionnelle au nombre d'élèves français qu'il scolarise, à charge pour lui de gérer son propre système de « bourses » (la plupart le font déjà pour des élèves non-français) en faisant participer plus les familles dont les revenus le permettent. Ainsi, c'est l'établissement qui détermine quoi facturer pour attirer le plus d'élèves Français. La seule responsabilité de l'Etat est de vérifier le nombre de scolarisations. Les services des bourses scolaires à Paris et dans les postes à l'étranger étant ainsi pratiquement supprimés, nul doute qu'il y aura beaucoup de résistances à vaincre...

Nationalité : Veillons à ce que soient respectés les grands principes internationaux qui ont été mis à mal lors des dernières élections présidentielles. La nationalité est attachée à un individu, même s'il doit acquitter tout ou partie de ses impôts dans son pays de résidence. Pour nous, la nationalité et le droit de vote, c'est pratiquement la même chose. Si on veut voter dans un pays, il faut en acquérir la nationalité, avec ce que ça comporte de droits et de devoirs.

Fiscalité : Bien que ne bénéficiant pas des prestations sociales en France, les Français établis aux Etats-Unis doivent payer des contributions sociales (CSG et CRDS) sur leur revenus fonciers en France. Cette taxation, contraire au principe d'équité, a pratiquement doublé le taux d'imposition forfaitaire. La Cour de Justice de l'Union européenne protège les Français résidant en Europe d'une telle surimposition. Nous regrettons de voir le gouvernement français malmené ses propres ressortissants dans les cas où aucune instance internationale n'est en mesure de punir ce méfait.

La liberté d'entreprendre : Ça n'est pas seulement la liberté de créer une entreprise qui, au moins dans le meilleur des cas, finira par créer des emplois et des revenus fiscaux, c'est la liberté de donner un sens à sa vie, de pouvoir faire des efforts et d'espérer voir ces efforts récompensés de mille et une manières. Au sens large, il est beaucoup d'entrepreneurs qui sont salariés mais font vivre tel ou tel projet en dehors des heures de travail, pour leur édification personnelle ou le bien de tous. Il appartient à l'Etat de rendre ceci possible, pas de se substituer à l'initiative des citoyens, qui ne devraient jamais être considérés comme de simple « relais » de la Force Publique.

Protection sociale :

La France se glorifie en venant en aide à nos concitoyens expatriés tombés en dessous du seuil de pauvreté. C'est là une des responsabilités premières du « Comité consulaire pour la protection et l'action sociale » dont vos élus seront membres, aux côtés de médecins et de représentants d'associations, nommés par le Consul. Les budgets doivent être maintenus et les allocations pour enfants handicapés revues à la hausse.

Perspective historique. La représentation des Français de l'étranger : Débuts, « suite et fin » ou bien renouveau ?

En 1948, la France fut le premier pays à se doter d'un système de représentation politique de ses citoyens établis hors des frontières. La traditionnelle représentation diplomatique de notre pays avait montré ses faiblesses et ses limitations lors de la seconde guerre mondiale. Pour parler en termes non voilés, certains diplomates avaient montré un peu trop d'empressement à s'approprier l'idéologie dominante de l'occupant nazi. Ils étaient certes une minorité, mais c'était une minorité gênante et qui avait tous les moyens de mal agir sans contrôle, loin du territoire national. Avoir un corps d'élus bien implantés et communicant avec Paris fut une idée du Général de Gaulle pour éviter de telles dérives, petites ou grandes. Peu de gens ont conservé la mémoire de ces considérations qui ont fini par conduire à la création du Conseil Supérieur des Français de l'étranger (CSFE) qui changera de nom en 2004 pour devenir Assemblée des Français

de l'étranger (AFE). Un grand témoin de ces débuts et des motivations initiales résumées ci-dessus fut le regretté Raoul Aglion qui fut au cabinet de Jacques Chaban-Delmas avant de faire une carrière diplomatique de conseiller commercial (il a pris sa retraite à Los Angeles, dont il fonda l'Alliance Française, avant de s'éteindre presque centenaire). Ce rappel historique est une façon de lui rendre hommage et de mettre en perspective les développements récents.

Le CSFE était une Assemblée d'élus Français résidant dans tous les pays du Monde, capables de comprendre viscéralement les problèmes quotidiens liés à l'exercice d'une nationalité en dehors du territoire national et de faire évoluer les lois de la République pour que ceci soit correctement pris en compte dans tous les domaines. Il y a quelques grands dossiers incontournables, rapidement résumé ci-dessus, et il y a aussi de nombreuses questions qui semblent être des détails, sauf pour ceux dont ils modifient profondément la vie. Le CSFE avait hélas interdiction de se faire connaître à l'étranger, même en période électorale, pour éviter divers types de tensions internationales.

Depuis ses débuts, l'histoire de la représentation des Français établis hors de France a été faite de tiraillement entre la nécessité de ne pas laisser sans représentation plusieurs millions de Français hors du territoire national et le corporatisme de certain diplomates (heureusement pas tous, loin de là) tellement convaincus de leur propre compétence qu'ils ne jugent pas opportun d'avoir à en rendre compte à quiconque en dehors du sérail.

Depuis 2008, la constitution fixe à 577 le nombre des députés à l'Assemblée Nationale. Pas un de plus, pas un de moins. Lorsque cette même révision constitutionnelle a créé des députés spécifiques aux Français de l'étranger, il a bien fallu que des sièges disparaissent en France. Ceci a suscité bien des grincements de dents et pas seulement de la part des sortants dont le siège s'est trouvé disparaître.

Ceci a encore diminué, si c'était possible, la popularité des Français de l'étranger au sein du parlement. Lors des élections présidentielles de 2012, les deux candidats en lice au deuxième tour ont fait de l'évasion fiscale un de leurs chevaux de bataille. A la faveur de quelques cas très médiatisés mais peu représentatifs, la Métropole a alors été immergés dans un bain médiatique qui considérait comme synonymes « expatriés » et « évadés fiscaux ». Ça n'est hélas pas la première fois que nos concitoyens restés en Métropole marquent leur défiance et leur ignorance.

La malédiction de l'Assemblée des Français de l'étranger a été d'être le collège électoral des sénateurs. Pour certains états-majors, les sièges au Parlement sont le début et la fin de tout. Au prétexte d'un triplement du collège électoral sénatorial (qui n'est d'ailleurs pas la garantie d'une plus grande démocratie) le Gouvernement actuel s'est employé à dissoudre l'AFE, à dépecer ses incarnations futures et à trouver des justifications nobles à ce gâchis dogmatique. Ceci au mépris, à peine voilé, tant des Français de l'étranger que de leurs élus, de gauche comme de droite, unanimement opposés à cette « réforme ». A l'occasion de ces élections il est cependant encore des listes inféodées au pouvoir qui veulent faire oublier cet abus caractérisé. Nous pas.

L'AFE revue et corrigée : Le mandat actuel des membres de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) a été écourté pour permettre la mise en place de la réforme voulue par le Gouvernement. Les nouveaux conseillers de l'AFE, en nombre réduit, ne seront plus élus au suffrage universel direct mais seront désignés en leur sein par les conseillers consulaires que vous êtes sur le point d'élire. Une particularité de la loi est que les candidatures à l'AFE devront être formées de grandes listes comportant autant d'élus de chaque sexe. L'effet mécanique est qu'on aura très rarement de quoi former trois candidatures et que seuls les deux grands partis (UMP et PS) pourront s'affronter. Ni l'un ni l'autre ne semble avoir le courage de s'en plaindre. Pas de problèmes, nous dit-on pour faire passer la pilule, puisque des élu(e)s pourront venir compléter la constitution de listes dans des circonscriptions autres que les leurs (des élus de Pékin pourraient être candidats à Washington). Si le ridicule tuait, nous serions déjà morts (cependant, on nous dit maintenant que l'AFE, à l'instar de l'Assemblée Nationale, a vocation à représenter l'ensemble de la Nation et que cette entorse au principe de proximité est parfaitement acceptable). De plus, on ajoute sans rire que les colistiers « rapportés » ne seront jamais en position éligible. Ils seront donc candidats « sur ordre » pour faire plaisir à telle ou telle formation politique, mais pas forcément aux électeurs ni à leurs représentants locaux. Au diable la démocratie.

Sans la légitimité du suffrage universel, la nouvelle AFE aura encore moins de poids que l'ancienne. Ce retour en arrière survient au moment même où nous avons enfin obtenu une représentation complète des Français de l'étranger dans les deux chambres du Parlement (la révision constitutionnelle de 2008 a introduit des députés pour les Français de l'étranger, dont les premiers ont été élus en 2012). Les artisans de la réforme ont utilisé le même système que les mauvais génies des contes de fées, qui exaucent à la lettre les vœux qu'on leur formule pour en tirer des conséquences néfastes. Par exemple, l'AFE voulait se doter d'un président élu en son sein (alors qu'elle est actuellement présidée, pour la forme uniquement, par le Ministre des affaires étrangères) ce qui est une chose bien normale pour une assemblée d'élus. Le vœu a été exaucé, mais avec un prix diabolique à payer : N'étant plus présidés par un membre du gouvernement, les nouveaux élus ne pourront plus utiliser le logo de la République dans les courriers qu'ils adressent, au nom de ceux qui les saisissent, à diverses institutions en France (dont la plupart n'ont jamais entendu parler de l'AFE). On imagine bien que les taux de réponses à ce genre de courrier vont chuter aux niveaux bas qui étaient constatés avant l'autorisation faite aux élus AFE d'utiliser l'emblème de la République. L'AFE voulait être consultée en ce qui concerne les budgets alloués aux Français de l'étranger ? Très bien, on va déplacer la date de son assemblée générale en octobre pour la mettre activement « dans la boucle ». Ça semble bien jusqu'au moment où on se rend compte que le Parlement n'a aucune raison de déléguer à une assemblée non-constitutionnelle les prérogatives qui sont les siennes (et il aurait d'ailleurs tort de le faire). Dans la maigre semaine que dure son assemblée générale, l'AFE a bien d'autres choses à faire pour rester la force de proposition qu'elle a toujours été et qu'elle doit s'efforcer de rester. Il incombera donc au président de la future AFE d'éluder poliment la question du budget pour s'en remettre surtout à la sagesse du Parlement afin que son assemblée puisse fonctionner dans des conditions tolérables. Surtout à effectif réduit, une semaine c'est très court pour établir des propositions, les discuter, auditionner les fonctionnaires compétents, dresser les rapports, les imprimer et les faire voter. Ces tâches indispensables, les autres assemblées régionales mettent beaucoup plus d'une semaine à les exécuter.

Le candidat qui mène la présente liste (Gérard Michon) a déclaré son intention d'être candidat à l'AFE, dont il connaît bien les anciens rouages pour y avoir siégé pendant 20 ans. Il a aussi déclaré, s'il était élu dans cette fonction là, être « candidat à la candidature » pour la présidence de l'AFE. Les postulants à cette tâche ingrate (et non rétribuée) ne sont pas légion. Si un candidat plus docile ou moins qualifié devait se voir confier la création de ce poste, on peut supposer que l'AFE aurait beaucoup de mal à exercer le rôle important dont elle pourrait trop facilement être dépossédée. Pour mettre ceci en place et réaliser les grandes lignes du programme tracé ci-dessus, les candidats de la liste intitulée...

Français du Sud-ouest américain

Union républicaine de la droite et du centre

(UFE et UMP)

...sollicitent vos suffrages et comptent sur vous pour mobiliser activement votre famille et vos amis. Le premier ennemi c'est l'abstention. Si vous ne faites pas le simple effort de voter, vous renoncez au droit de râler. Si par fidélité à une affiliation de gauche vous êtes un ce ces Français de l'étranger qui ont contribué à mettre en place un Gouvernement qui ne leur accorde aucun respect, c'est maintenant l'occasion rêvée de confier à une liste d'union comme la nôtre la responsabilité de défendre vos intérêts et de permettre à d'autres de s'expatrier dans de bonnes conditions pour réaliser leurs rêves personnels, pour enrichir le pays et le faire rayonner, pour qu'il ne se recroqueville pas, pour que simplement

vive la République et vive la France !

Français du Sud-ouest américain : Union républicaine de la droite et du centre (UFE et UMP)

Vous votez pour l'ensemble de la liste. Au vote à l'urne, votre bulletin ne doit comporter aucune marque, sous peine de nullité.

Qui sont vos candidats :

Gérard Michon, Ph.D. est un ingénieur originaire de Normandie, établi en Californie depuis 1980. Gérard est élu des Français de l'Ouest Américain (circonscriptions consulaires de San Francisco et de Los Angeles) depuis 1994. Ancien président de la Commission des Lois à l'Assemblée des Français de l'étranger, actuellement vice-président du groupe "Union des républicains de la droite et du centre" (URDC). Lauréat du Concours Général en 1973 (philosophie). Il est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications (ENST, Paris). Docteur ès sciences (Ph.D.) et ancien professeur d'université (*UCLA School of Engineering & Applied Science*). Educateur et vulgarisateur scientifique (www.numericana.com). Anciennement président ou administrateur des sections locales de l'Union des Français de l'étranger (UFE) et de l'Alliance Française, il a fondé en 2004 la section UMP de l'Ouest Américain. Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Marie-Carole De La Cruz est agent immobilier et conseiller financier. Mariée depuis 22 ans, 2 filles, installée à Woodland Hills depuis 18 ans. Présidente de Los Angeles Accueil de 2009 à 2012. Directrice de la galerie Alexandre Leadouze à Beverly Hills en 2001. Agent immobilier depuis 2004 et consultant financier depuis 2011, Marie-Carole est titulaire d'une maîtrise d'Histoire de l'art et de Lettres modernes.

Patrick Caraco est marié, avec un enfant et deux petits-enfants. Il est installé en Californie depuis 1988. Patrick est président de l'Union des Français de l'Etranger (UFE) de Los Angeles depuis 2006. Suppléant de Gérard Michon (Conseiller AFE) depuis 2009. Médiateur et administrateur du Groupe Mediation-Net, Agent et consultant immobilier (*Real Estate Broker*) depuis 1989. Il est aussi membre de la Commission d'attribution des bourses scolaires et du Comité consulaire pour la protection et l'action sociale (CCPAS). Suppléant du réseau de sécurité Français pour la zone de Long Beach (communications d'urgence en cas de tremblement de terre). Membre de la Chambre de Commerce Franco-Américaine (FACC) de Los Angeles. Adhérent UMP.

Jeannine Sefton est chef d'entreprise. Présidente de Altour/Travel Master. Administrateur du *Israel Cancer Research Institute* (Cedar-Sinai Medical Center) de *Friends of Sheba Medical Center*, du *Sephardic Educational Center*, Women professional Networking. Membre du comité directeur de la Chambre de Commerce Franco-Américaine (FACC). Conseiller du commerce extérieur de la France. Chevalier dans l'ordre National du Mérite.

Franck Roy est sans affiliation politique. Auditeur et fiscaliste, il est marié et a deux enfants. Installé en Californie depuis 2006, il a été trésorier de la Chambre de commerce franco-américaine de Los Angeles (FACC-LA) jusqu'en 2009. Depuis 2009, il est trésorier de l'Alliance Française de Los Angeles. Franck a été Inspecteur des impôts en France au sein de la *Direction des Vérifications Nationale et Internationale* dans le secteur bancaire et financier. Il est devenu expert en fiscalité américaine et s'est mis au service des sociétés franco-américaines.

Pascale Mercier est installée aux Etats-Unis depuis 1995. Elle réside à San Diego depuis 2001 où elle a été présidente de l'Alliance Française et membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce. Pascale était propriétaire du restaurant La Bastide à Scripps Ranch (San Diego). Elle a deux enfants et est agent immobilier depuis 2002.

Christian Paris travaille dans le domaine du cinéma et de la communication. Il est, depuis plus de cinq ans, vice-président de l'UFE à Los Angeles.

Nicole Montgomery habite Los Angeles depuis 1985, elle est mariée et mère d'un fils de 27 ans. Nicole a été présidente de l'Alliance Française de Los Angeles de 2009 à 2013. Elle est membre du conseil d'administration de l'Alliance depuis 2006. Licenciée ès lettres (espagnol) elle a travaillé dans le système bancaire à Paris de 1975 à 1984 ; au *Crédit Lyonnais* et au *Banco Hispano Americano*.